

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 26 janvier 2007, à 19 h, en salle du Conseil, a eu lieu la réunion mensuelle du Conseil Municipal.

• Points sur les travaux et études en cours :

- ❖ Plan local d'urbanisme. Un groupe de travail animé par le maire et composé de conseillers municipaux a abordé le zonage de la commune avec le cabinet Descœur. A cette étape seront déterminées les différentes zones du territoire, notamment celles dites constructibles et selon quelles règles.
- ❖ Construction du garage communal. Une modification sera portée au permis de construire visant à abaisser la hauteur du bâtiment avec toiture deux pentes, afin de ne pas masquer la vue de l'appartement riverain.
- ❖ Déviation sud de Malauzat. Suite au point du 16 janvier avec la Direction des routes du département, les acquisitions des parcelles devraient être bouclées fin février.
- ❖ Hébergement de plein air (dossier de Riom-Communauté). Lors d'une réunion avec les représentants de la Région, du Département, de l'Office de Tourisme et de la CCI de Riom, il a été établi que Riom-Communauté devait préciser la clientèle visée, rédiger un cahier des charges et lancer un appel à candidature vers des investisseurs et gestionnaires potentiels.

• Points soumis à délibération du Conseil :

- ❖ La Région envisage de construire à la sortie sud de Riom un lycée technique (techniques des bâtiments et réseaux) pour près de 1000 élèves. Des aménagements complémentaires seront nécessaires. A ce titre, Riom-Communauté par décision du 14 décembre 2006, a approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage communautaire pour la construction du gymnase, de ses accès et stationnements et acquisitions foncières. Appelé à se prononcer sur l'intérêt communautaire de ce nouvel équipement sportif, le Conseil municipal se déclare favorable.
- ❖ Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Fournols à l'EPF/SMAF.
- ❖ Le Conseil autorise le maire à signer une convention avec deux riverains de l'impasse du Pré de la Cure. Convention définissant les modalités de réalisation et de financement de l'extension des réseaux et travaux de voirie pour accès à leur parcelle respective.

• Points divers :

- ❖ Les 2 agents chargés du recensement de la population jusqu'au 17 février, ont commencé leur mission.
- ❖ Avant de clore la séance, le maire tient à souligner la qualité du travail des employés communaux lors des récentes chutes de neige avec les moyens dont ils disposent, et rappelle les obligations des riverains en matière de déneigement.